

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE MONTCALM**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 21 janvier 2026, il a été adopté le *Règlement numéro 551-1 modifiant le Règlement numéro 551 encadrant les feux extérieurs et l'usage des pièces pyrotechniques.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 22 janvier 2026.

Annie-Claude Moreau, OMA  
Greffière-trésorière